

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (2011)  
**Heft:** 1930

**Artikel:** Faire de la banque un service public  
**Autor:** Gavillet, André  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1025826>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 27.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Faire de la banque un service public

André Gavillet • 31 octobre 2011 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/18851>

## Un contrôle critique des banques est possible

Il ne portait pas d'uniforme, mais sa fonction en imposait: le caissier du Crédit foncier vaudois. Quand le client venait «*mettre à jour*» son carnet d'épargne, il consultait une table et à la main inscrivait les nouvelles données. C'était au temps de l'écriture et de la calligraphie.

La même banque avait dans tout le canton des agences, mais pas de personnel permanent. Les études de notaires assuraient accessoirement la gestion de la petite épargne et préparaient les prêts hypothécaires, les notaires rédigeant de toute façon les actes de vente. Les crédits étaient par obligation statutaire accordés avec prudence: seulement du premier rang! Minimum de frais de gestion et absence de risques. Presque un service public, mais au prix d'une liberté de choix restreinte.

Le développement du canton de Vaud, agricole, où le crédit était paralysé par l'importance du cautionnement, fut stimulé par la création de nouvelles banques, sous l'impulsion de notables radicaux: Banque cantonale depuis 1845, et qui émit de la monnaie jusqu'en 1907, Crédit foncier, Union vaudoise de crédit à l'initiative de Louis Ruchonnet, qui soutint aussi la Caisse d'épargne et de crédit destinée à une clientèle modeste. Dans

cette société bourgeoise, dure et inégalitaire, le rôle des banques était facile à comprendre économiquement comme lieu de l'échange épargne-crédit. La banque était de proximité.

## Rupture

Aujourd'hui la banque, même avec pignon sur rue, marbre et colonnes doriques, a perdu cette qualité de proximité.

D'abord par gonflement des chiffres et des unités de mesure: les milliards sont des petits sous; 10, 100, 1000 milliards, celui qui articule ces nombres vérifie qu'il n'a pas perdu un zéro en route. Mondialisation: les notaires vaudois ne se sont pas métamorphosés en notables planétaires. Les banques radicales ont disparu par fusion ou absorption.

La finance est devenue abstraite, mais pas la spéculation. Quelques scandales liés au *trading* font découvrir le capitalisme-casino. Les nombres qui semblent abstraits dégagent des gains bien réels. On peut gagner beaucoup sans épargner et sans produire. Les équipes dirigeantes s'octroient des récompenses en rapport avec la croissance du chiffres d'affaires. Elles fixent elles-mêmes les modes de calcul de leurs salaires et de leurs bonus. C'est un *self service*.

Une autre orientation est-elle

possible?

## Service public

L'évolution bancaire a révélé le pouvoir et les faiblesses du marché financier. Des banques réputées sûres n'ont échappé à la faillite que grâce à l'intervention de l'Etat, partout dans le monde occidental, y compris en Suisse. Le sauvetage d'UBS fut spectaculaire, mais des banques cantonales aussi ont dû, parfois coûteusement, être soutenues. La crise a fait la démonstration que les banques jouissent d'une assurance de la part de l'Etat. Elles sont de ce point de vue partiellement nationalisées. Les banques cantonales de surcroît sont, selon des statuts variables, propriété des cantons. Enfin, une loi fédérale régit l'activité bancaire et définit le contrôle qu'exerce l'autorité de surveillance (la Finma).

Ce pouvoir de l'Etat ne doit pas faire illusion. L'influence des banques est prédominante. Elles ont longtemps imposé à l'Etat une conception du secret bancaire juridiquement insoutenable. Elles ont imposé des modèles, le dernier en date, Rubik, à négocier séparément avec l'Allemagne et la Grande-Bretagne. On appellera que l'initiative Minder<sup>2</sup>, déposée en février 2008, et qui touche notamment les revenus des dirigeants, n'a pas encore été soumise au peuple. On

n'oubliera pas que le secret bancaire dans son ancienne définition, abandonnée pour l'extérieur sous la pression de l'OCDE, est toujours valable pour les Suisses seuls. On n'oubliera pas que les obligations de la Convention de diligence, qui définit la déontologie que les banques doivent respecter, ne sont toujours pas transposées dans la loi et qu'elle demeure une convention privée.

Dès lors, il peut paraître ambitieux le titre que le professeur de droit public de l'Université de St-Gall, Philippe Mastronardi, a donné à son article-manifeste publié par la *Wochenzeitung* (28.01.2010): *Le marché financier doit devenir un service public*<sup>3</sup>.

De fait, une évolution est possible, malgré le pouvoir

du *lobby* bancaire. D'abord parce que l'opinion, et plus particulièrement les clients ont rendu manifeste leur jugement concernant la conduite d'UBS. Ils ont voté en retirant leurs dépôts. Ce sont des milliards qui ont rejoint Raiffeisen, les banques cantonales, les banques alternatives. Certes, le retrait est un acte de prudence pour beaucoup, mais aussi une condamnation.

Mais au-delà de la clientèle d'UBS, il y a de nombreux ceux qui rejettent des comportements spéculatifs, faiseurs d'argent facile. Il faut qu'ils puissent s'exprimer. Ethos<sup>4</sup> en fait la LEDÉMONSTRATION et prouve qu'il est possible d'agir. Mais l'action ne se limite pas aux fonds de pension. Toute banque doit soigner son

image: elle a ses «*consommateurs*», elle dépend de son public. Et de même que les fédérations de consommateurs, les tiers-mondistes analysent les institutions qu'ils surveillent, un même pouvoir critique peut s'exercer sur les banques. Les questions à poser sont simples, par exemple sur le *trading*, sur l'attention portée à la petite clientèle, etc.

Rendre lisible l'affectation de l'épargne. Telle est l'exigence. Elle concerne notamment les banques cantonales.

Pourquoi ne pas créer un indice de notation. Il ne prendrait pas en compte la solvabilité, mais le respect absolu de la déontologie, le comportement irréprochable. On imagine la stimulation d'un indice AAA éthique.

## Comment les banques fuient la régulation financière

Jean-Daniel Delley • 28 octobre 2011 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/18813>

### «Banque de l'ombre», fraude fiscale et secret bancaire ont partie liée

La régulation financière se met lentement en place. Dans le même temps, les fonds spéculatifs rejoignent ce qu'il est convenu d'appeler la «*banque de l'ombre*» - *hedge funds*, capital-risque, activités spéculatives des banques d'affaires, placements immobiliers et sociétés hors bilan – peu ou pas surveillée.

Augmentation des fonds

propres, séparation plus ou moins étanche entre activités de crédit et opérations sur les marchés, meilleure disponibilité des liquidités en cas de besoin: les mesures visant à éviter une nouvelle crise financière majeure à la suite de la faillite d'un établissement bancaire «*systémique*», c'est-à-dire trop important économiquement pour faire faillite, prennent fortement progressivement dans les différents pays.

Pour une fois, la Suisse ne figure pas parmi les traîne-savates de l'arrière-garde et a mis en place rapidement un dispositif de régulation. Pourtant ce dispositif est encore loin de convaincre (DP 1922<sup>10</sup>). Les banques universelles de trop grande taille – UBS et Credit Suisse – constituent toujours un risque pour l'économie du pays et leurs activités spéculatives peuvent mettre en péril les dépôts de leurs clients.

Mais il y a plus grave encore.